



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015  
(Sottens, émetteur)**

---

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

**00. Ouverture de la séance**

La secrétaire procède à l'appel 43 conseillers sont présents et 6 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président annonce qu'il va modifier l'ordre du jour, pour y ajouter un nouveau point 6bis : interpellation de Monsieur Cédric Frei.

**01. Election de la secrétaire du Conseil**

Lyvia Schertenleib se présente à ce poste et est élue par acclamation au poste de secrétaire du Conseil.

**02. Procès-verbal de la séance du 1er juin 2015**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015, suscite les interventions suivantes :

Point 01 : au premier paragraphe, il est demandé de modifier « la Municipalité » par le bureau.

Point 05 : au titre, il est demandé de modifier « Gestion 2015 » par Gestion 2014.

Point 06 : au 3<sup>ème</sup> paragraphe, il est demandé de modifier « au nom » par en qualité de membre ;  
au 8<sup>ème</sup> paragraphe, il est demandé de modifier « kilowatt » par kilowattheure.

Point 07 : au point 2) 3<sup>ème</sup> paragraphe, il est demandé de modifier « Line Gavillet » par Lyvia Schertenleib

Point 08 : au 1<sup>er</sup> paragraphe, il est demandé de modifier « conseillers municipaux » par conseillers communaux.

Le procès-verbal, tel que modifié, est adopté à l'unanimité.

**03. Communications du président**

Pas de communication.

#### 04. Communications de la Municipalité

Line Gavillet donne la parole aux deux nouveaux conseillers municipaux.

Bernard Joss cite le dicastère dont il est en charge et présente brièvement son parcours professionnel et personnel. Il se réjouit d'investir une partie de son temps pour servir les intérêts de la population et de pouvoir apporter ses compétences.

Jeune retraité de la Police de Genève, Didier Schmidt évoque son parcours et ses motivations au sein du collège municipal, tout en donnant une vision future de son travail. Il dit avoir acquis une solide expérience dans la gestion, souhaite privilégier le dialogue et est prêt à s'engager pour la collectivité.

Une présentation de la répartition des dicastères est commentée par Line Gavillet.

#### 05. Préavis No 57-2015 Travaux routiers (Peney-le-Jorat – Villars-Mendraz)

Mme Line Gavillet donne des informations complémentaires au sujet de ces projets en montrant les plans de situation de Peney-le-Jorat et de Villars-Mendraz.

Le rapport de la commission ad hoc est lu.

Le rapport de la commission des finances est lu.

Monsieur Grossen ouvre la discussion.

Vincent Aubert remercie et félicite la Municipalité pour ce projet. Toutefois, comme exprimé lors du dernier conseil, il souhaiterait une vision globale, plus approfondie pour l'ensemble des villages de la commune. Dès lors, il a de la peine à se situer dans ce projet.

Jean-Paul Cavin demande le nombre de modérateurs prévus au final et si les chicanes ne vont pas poser problème pour les bus articulés. De plus, il fait part qu'il est prévu un revêtement neuf à Peney-le-Jorat et souhaite savoir si les bordures de routes seront refaites.

Line Gavillet répond que les comptages de vitesse du canton ont démontré une diminution des vitesses peu significatives, c'est pourquoi la Municipalité a décidé de reconduire les essais avec des modérateurs supplémentaires. Elle précise que s'il y a une réelle incidence, les chicanes supplémentaires seront posées, soit deux de plus que prévues dans le préavis. De plus, elle ajoute qu'il n'est pas facile de trouver la solution la plus optimale pour plaire à tous les conducteurs de véhicules lourds routiers, mais que c'est possible pour car postal. Les bordures de route seront prises en compte.

Serge Morisod n'est pas convaincu de l'efficacité des chicanes et souhaite savoir si la Municipalité a envisagé la solution des radars préventifs, comme installés dans plusieurs villages voisins. Line Gavillet répond que cette solution n'a pas été approchée, car il semblerait que l'effet préventif ne serait pas escompté à long terme.

Angelo Rubin félicite la Municipalité pour la présentation. Il dit être surpris par la demande de crédit de CHF 1'050'000.-- alors qu'il était prévu dans le plan d'investissement pour la sécurité routière CHF 150'000.--. Il se réfère à Monsieur Morisod qui s'inquiétait lors du dernier conseil que la Commune injecte des fonds au coup par coup et demande aussi une vision globale à long terme au sein de la Commune.

Line Gavillet rassure en expliquant qu'une vision plus intégrale pourra voir le jour. Elle explique qu'au départ il n'était pas évident de mettre tous les villages sur le même plan vu les spécificités de chacun, par exemple pour Sottens un gros travail avait déjà été mené par l'ancienne Municipalité et la Municipalité a dû faire face à de nouvelles problématiques comme les bus articulés.

Frédéric-Daniel Grossen informe que le plan d'investissement n'est pas soumis au Conseil.

François Cornu n'est pas convaincu par les chicanes pour ralentir la vitesse, au contraire selon lui les conducteurs vont plus vite et ajoute un autre aspect négatif : le bruit que cela provoque à chaque arrêt/départ.

Jacques Bœuf rejoint les dires de Monsieur Cornu. Il est déçu que le réservoir ne soit pas détruit et demande si des passages pour piétons sont prévus. Line Gavillet répond que vu les exigences du canton pour obtenir un passage à piétons, il n'est pas prévu d'en mettre. Elle ajoute qu'il faut encore attendre les essais qui se font et le résultat du Canton.

Jean-François Jaton est satisfait que l'ancien projet de la Municipalité de Villars-Mendraz aille de l'avant et il constate que beaucoup de villages voisins utilisent les chicanes et ajoute ne pas être convaincu des radars préventifs.

Gil Guttmann souhaite connaître le modèle des chicanes choisies. Line Gavillet répond que le choix s'est porté sur les mêmes qu'à Villars-Tiercelin.

Olivier Sonderegger reste dubitatif quant à la lecture du préavis où il est inscrit que la sécurité routière et la modération du trafic ont été étudiées et réalisées à Villars-Tiercelin. Il rappelle qu'il y a eu plusieurs interventions du Conseil de Villars-Tiercelin pour demander plus de protection à l'entrée du village (côté Froideville) et au centre du village. Il soutient qu'il manque une vue d'ensemble et souhaite aussi un inventaire globale.

Olivier Freymond demande si un bureau conseil a été mandaté. Line Gavillet informe qu'un bureau a été mandaté pour étudier l'ensemble de la sécurité routière des villages et que c'est à partir de cette étude que la Municipalité a mis en pratique ce qui était proposé et conseillé.

Jean-Claude Perey est favorable à la sécurité routière et demande s'il a été envisagé d'installer des radars fixes. Line Gavillet informe que l'Etat n'est pas favorable, il y a beaucoup de demandes. Le coût d'un radar fixe se monte à CHF 90'000.-- selon Vincent Aubert.

Manuela Gavillet n'est pas persuadée par les deux passages piétons prévus à Peney-le-Jorat. Elle pense que les enfants ne suivront pas ce tracé.

Serge Morisod revient sur les radars préventifs en disant qu'il serait peut-être judicieux de refaire des tests, de rencontrer les communes utilisatrices et demande le coût. Un radar préventif coûte CHF 4000.-- selon Line Gavillet.

Bernard Krieg rejoint et soutient les dires concernant une stratégie globale pour la sécurité routière. Selon lui le coût des travaux n'est pas exagéré, il compare avec les travaux réalisés dernièrement à Sottens. Toutefois, il souhaite connaître sur quelle base les prix ont été calculés, ainsi que le choix du mandataire et si la commune sera astreinte aux marchés publics.

Line Gavillet annonce que tous les chiffres ont été établis sur des estimations de projets. Les travaux seront fractionnés de façon à ce que la Commune ne soit pas obligée de passer par les marchés publics. De plus, elle ajoute que la Commune a l'habitude de travailler avec le bureau Nicod.

Monsieur Grossen met le préavis au vote.

**Le préavis municipal est donc accepté par 20 voix contre 7 et avec 14 abstentions.**

## **06. Préavis No 58-2015 Achat d'une benne compactante**

Le rapport de la commission ad hoc est lu.

Le rapport de la commission des finances est lu.

Monsieur Grossen ouvre la discussion.

Claude Racine donne des explications plus précises en rappelant qu'après examen des solutions envisageables la Municipalité a renoncé pour des raisons de coût disproportionnés, à créer un drainage en direction de la Menthue. D'une part, il rappelle que les deux collecteurs qui passent à proximité ont été contrôlés par caméra et qu'ils ne sont pas en cause. D'autre part, il explique les inconvénients des moloks, actuellement les employés communaux doivent intervenir plusieurs fois par semaine.

Monsieur Racine informe qu'une benne compactante serait largement suffisante pour le village de Villars-Tiercelin et à long terme, il donne l'exemple des villages de Bottens et Poliez-Pittet, utilisateurs de ce genre de benne. Il annonce qu'il y en aura certainement aussi une dans la nouvelle déchetterie. Claude Racine explique que d'un point de vue financier l'achat est plus intéressant car les déductions suivantes pourraient être comptées : revente des moloks, diminution des interventions du personnel et des frais de transport. Par ce préavis, la Municipalité souhaite faciliter la collecte des déchets, économiser les frais de maintenance et régler pour longtemps ce problème. Monsieur Racine précise qu'en cas de refus, un préavis pour l'achat de 2 moloks sera présenté au prochain conseil et d'ici 3 ou 4 ans il faudra s'attendre encore à l'achat de 2 moloks.

Serge Morisod rappelle que la question de la commission ad hoc n'est pas de refuser une benne compactante mais qu'elle souhaite savoir s'il serait plus avantageux de la louer.

Claude Racine informe que c'est possible de louer ce genre de benne. Toutefois, il est persuadé que l'achat reste le meilleur coût financier.

Vincent Aubert remercie Monsieur Racine pour tous ces éclaircissements qui auraient peut-être mérité d'être relatés dans le préavis.

Jean-Paul Cavin rejoint les dires de Monsieur Morisod sur la question de fond entre achat ou location.

Sophie Baechler demande s'il serait possible de s'adresser à Faucherre pour savoir s'il pourrait passer plus régulièrement. Claude Racine répond que cette maison n'est au bénéfice que d'un seul véhicule équipé pour ce genre de travail.

Françoise Gavillet souhaite connaître la dimension de cette benne ; elle dit apprécier le peu de visibilité des moloks et demande s'il ne faut tout de même pas se préoccuper du problème d'eau. Claude Racine compare la benne à celle de Poliez-Pittet ; il invite les membres du conseil à se rendre sur place. De plus, il ajoute qu'il ne voit pas la nécessité de drainer de l'eau souterraine qui ne gênera pas une fois les moloks enlevés.

Nicolas Chappuis soulève que la location permettrait de passer plus facilement à un autre système qui verra le jour. Claude Racine répond qu'on ne peut pas savoir ce qui se fera dans 10 ans et que l'amortissement sur 5 ans sera comptabilisé dans les deux cas (achat/location).

Pascal Etienne demande si les CHF 850.-- pour le contrat d'entretien sont suffisants. Claude Racine rassure en répondant par l'affirmative et il profite de la présence de la boursière pour lui donner la parole.

Clémence Grognez, boursière, confirme que cet investissement qu'il soit acheté ou loué sera amorti sur une durée de 5 ans. De ce fait, d'un point de vue comptable, elle soutient par un rapide calcul que l'achat à CHF 70'600.-- est plus judicieux, vu qu'il faut compter CHF 15'840.-- par année pour la location. Elle ajoute que les frais d'entretien de CHF 850.-- ont été communiqués par le fournisseur.

Stéphane Braillard revient sur les frais d'entretien et rassure en expliquant qu'en tant qu'utilisateur où il travaille, en 11 ans la benne n'a pas eu d'entretien mécanique.

Olivier Freymond intervient suite aux informations entendues ce soir. Il s'aperçoit que lorsque la commission ad hoc s'est réunie en date du 01.09.2015, elle n'a pas travaillé avec les montants exprimés ce soir soit plus de CHF 15'000.-- pour la location, mais avec le montant de CHF 5800.--. Dès lors, il devient évident qu'avec un tel montant la commission ad hoc n'aurait pas recommandé la possibilité d'étudier la location de la benne compactante.

Claude Racine ne peut l'expliquer et regrette cette erreur.

Georges Guinchard trouve bien le système des moloks. Cependant, il exprime le souci que la circulation se concentre tout au même endroit, il demande s'il ne faudrait pas en installer à d'autres endroits. Claude Racine répond qu'avec l'expérience de Peney-leJorat où les moloks ne sont pas tous ensemble, le temps de collecte est doublé.

Raphaël Grand demande s'il y aurait la possibilité pour les citoyens de Villars-Tiercelin d'utiliser aussi la benne compactante de Poliez-Pittet vu qu'ils sont déjà utilisateurs de la déchetterie et soulève que les moloks pourraient être gardés pour la future déchetterie. Claude Racine répond que les moloks à eux seuls ne suffiraient pas pour toute la population prévue pour la nouvelle déchetterie.

Jean-Claude Perey membre de la commission ad hoc confirme qu'il regrette cette confusion et dès lors annonce qu'il n'aurait pas fait un préavis négatif vu qu'il est bien démontré que l'achat est plus judicieux.

Angelo Rubin soulève ce problème de communication et propose une suspension d'audience pour que la commission ad hoc puisse refaire un préavis. Il dit être aussi favorable à cet achat.

Le Président demande à la commission ad hoc si elle souhaite une suspension de séance pour revoir leur position. La commission ad hoc refuse.

Christophe Korber demande un complément d'information, est-ce que la benne est étanche. Claude Racine répond par la positive et ajoute qu'elle serait vidée tous les 3 mois, méthode courante et acceptable et qu'elle nécessitera une carte différente pour avoir accès.

Monsieur Grossen met le préavis au vote.

**Le préavis municipal est donc accepté par 30 voix contre 6 et avec 7 abstentions.**

## **06. bis Interpellation**

Le Président procède à un bref rappel concernant les possibilités données aux membres du Conseil pour intervenir auprès de la Municipalité en rappelant les termes de postulat - motion – interpellation – la question ou le simple vœu ou le droit de pétition.

Frédéric-Daniel Grossen passe la parole à Cédric Frei pour donner lecture de son interpellation. Cédric Frei relate par des photos l'ensemble des problèmes liés à la sécurité routière dans le village de Villars-Tiercelin.

L'interpellation est prise en compte et le Président invite la Municipalité à rendre une réponse écrite lors du prochain conseil.

Didier Schmidt prend la parole pour annoncer qu'il va réaliser un inventaire des routes et invite les citoyens à remonter ce genre de détail. Il rappelle que tous ces aménagements sont soumis à des règles et explique qu'on va plutôt vers un allègement des signalisations.

Cédric Frei soulève qu'il ne pouvait pas laisser dire que la sécurité routière avait été réalisée à Villars-Tiercelin, comme écrit sur le préavis.

## **07. Communications (2<sup>ème</sup> partie)**

Bernard Joss indique que des foyers de bostryches ont été découverts et rappelle que ces bois sont déclassés lors de la vente.

Françoise Arlaud revient sur la proposition de Madame Baechler lors du dernier conseil concernant son souhait d'étudier la possibilité de mettre les locaux de l'émetteur à disposition des réfugiés politiques et des demandeurs d'asile. Madame Arlaud informe qu'elle a contacté l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) et que cet établissement a soulevé qu'en l'état ce bâtiment ne suffirait pas ; il faudrait l'adapter (manque de sanitaires, cuisine) et que la mobilité reste un grand inconvénient.

François Cornu reste perplexe quant à la réponse de l'EVAM, il dit que sa paroisse cherche des solutions pour l'accueil et se demande si cela ferait peut-être bouger le SDT (Service du développement territorial). Gil Guttmann annonce qu'il n'est pas évident de recevoir des migrants, les exigences du canton étant élevées.

Françoise Arlaud informe que l'EVAM est prêt à investir mais à long terme et elle rappelle que la Municipalité a des projets pour ces locaux (administration, pompiers). Elle souhaite savoir si elle continue dans cette direction. Sophie Baechler propose son aide.

Olivier Freymond souhaite savoir si le Conseil serait consulté en cas d'aménagement. Le Président répond par l'affirmative.

Line Gavillet informe que le Conseil d'Etablissement (Cét) a prévu deux séances les 26.11.15 et 28.11.15, où M. Raemy, restaurant manager, parlera de la réalisation des repas des enfants.

## 08. Divers et propositions individuelles

Jacques Bœuf demande la possibilité d'étudier la mise en place de quelques poubelles à « crottes de chien » à Villars-Mendraz au lieu-dit « En Rebet ».

Jean-Paul Cavin relève le faible taux de participation lors des dernières élections de la commune et souhaiterait qu'à l'avenir le bureau du Conseil mette en place une rencontre avec les candidats afin de savoir pour qui l'on vote.

Le Président précise que ce genre d'événement aurait dû être annoncé avant le dépôt de candidature et il rassure en informant que le bureau tiendra son rôle pour les prochaines élections.

Georges Guinchard remercie le Président et le bureau de les avoir convoqués dans ces locaux et demande à quoi en est le dossier « Derrey la Vela ».

Suite au conseil de l'avocat qui suit le dossier lié au PPA de « Derrey la Vela » à Villars-Tiercelin, Françoise Arlaud annonce que le dossier est parti à l'enquête afin d'aller de l'avant.

Sophie Baechler informe les membres qu'une « raisinée » sera organisée par la Fondation de probation les 3 et 4 octobre prochains au refuge des Charbonnières à Villars-Tiercelin, refuge qui a été tout rénové.

Jean-Claude Perey prend la parole pour annoncer qu'il participe à son dernier Conseil ce soir vu qu'il va déménager prochainement à Mézières. Il évoque quelques souvenirs vécus durant ces 32 années passées au législatif de Peney-le-Jorat puis Jorat-Menthue, dont 7 à la Présidence du Conseil de Peney-le-Jorat. Il revient sur son opposition concernant l'implantation d'éoliennes dans le Jorat qui lui tient à cœur. Monsieur Perey souhaite le meilleur à tous les membres du Conseil, ainsi qu'à la commune de Jorat-Menthue. Il est applaudi chaleureusement.

Le Président lève la séance à 22h45.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La secrétaire :

Lyvia Schertenleib